

**Mesure de modération de la circulation (MMC) :** Les mesures de modération de circulation correspondent à l'ensemble des processus et des moyens utilisés pour répondre aux enjeux de sécurité routière, dont la vitesse excessive et l'emprunt de raccourcis.

Dans un souci d'encadrer l'implantation des mesures de circulation routière sur le territoire et de prendre les meilleures décisions selon le type de rue et la vitesse de circulation, la Municipalité s'est dotée d'une politique de circulation. Cette politique fournit une orientation claire sur les types de mesures à envisager et les circonstances appropriées pour les utiliser.

### **Étape d'une demande d'installation d'une mesure d'atténuation de la circulation**

#### Étape 1 : Dépôt d'une demande

Le demandeur doit soumettre une pétition dans laquelle 75% des résidents affectés (1 vote par résidence) sont en faveur de la mise en place d'une mesure de modération de la circulation. Les quatre résidences se trouvant le plus près d'un éventuel dos-d'âne doivent être en accord à 100 % avec son installation.

*Un résident affecté est un résident situé entre deux intersections où est installé la MMC. Dans le cas d'une MMC situé à une intersection, les résidents affectés sont ceux situés sur le même axe et à 200m et moins de celle-ci.*

#### Étape 2 : Compilation de données

La municipalité procède à l'installation d'un radar. Des données sont compilées sur 7 jours afin d'obtenir les informations les plus exactes possibles.

#### Étape 3 : Analyse des données

La Municipalité procède à l'analyse des données. Le type d'action à prendre est fait en fonction des vitesses enregistrées. Dans le cas où les critères d'intervention ne sont pas respectés, le comité de circulation fera un suivi au demandeur en expliquant les motifs du refus. Une nouvelle demande ne peut être faite pour la même portion de rue pour une période de 2 ans.

#### Étape 4 : Installation d'une mesure de modération de la circulation.

Une fois l'analyse effectuée, si une mesure de modération de la circulation s'avère nécessaire, la Municipalité interviendra dans les meilleurs délais afin de mettre celle-ci en place.

### **Demande de retrait d'un dos d'âne**

Pour faire une demande de retrait d'un dos d'âne, l'appui de 75 % des résidents affectés est nécessaire. Cependant, la Municipalité peut décider de retirer l'une de ces mesures pour des raisons de sécurité.

Prendre note que le comité de circulation se réserve le droit de faire des recommandations et le Conseil municipal se réserve le droit de décider :

- De retirer une mesure de modération de la circulation, si l'installation ne produit pas les effets souhaités;
- De conserver une MMC malgré le dépôt d'une demande, si celle-ci s'avère utile;
- D'installer une MMC sans qu'aucune demande ne soit déposées par les résidents affectés.

La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham reçoit chaque année des plaintes de citoyens portant sur la vitesse en zone résidentielle. Ces plaintes sont habituellement accompagnées d'une demande d'installation de dos d'âne afin de réduire la vitesse et d'augmenter le sentiment de sécurité des résidents du secteur.

Il existe plusieurs mesures de modération de circulation afin d'améliorer la sécurité des usagers et des personnes vulnérables sur le réseau routier.

Nom du demandeur / personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse civique : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Rue ciblée de l'installation : \_\_\_\_\_

En signant la présente pétition, j'approuve la demande d'installation d'une mesure de modération de la circulation (dos d'âne, avancé de trottoir, bollard, etc). J'accepte également que l'installation de cette mesure puisse être installée face à mon domicile.

Une seule personne par résidence et/ou place d'affaires sera prise en considération et 75% des résidents concernés doivent être signataires de la demande.

**Liste des adresses et résidents concernés**

	Nom en lettre moulées	Adresse civique	Téléphone	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

	Nom en lettre moulées	Adresse civique	Téléphone	Signature
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				

	Nom en lettre moulées	Adresse civique	Téléphone	Signature
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				